

Présents : Claude Mercier, Julien Carnot, Caroline Augé-Chevassus, Eliane Grenard, Sandra Grostabussiat, Benoit Collin.

Rédacteur : Caroline Augé-Chevassus

La réunion de commission est consacrée au projet de micro-crèche :

- Tour de table des communes
- Recensement bébés au 15/02/2022
- Retour sur les derniers échanges en CoPIL
- Fiche action-Petite Enfance CTG
- Offre de gestion Francas
- Suites...

1/ Tour de table des communes

Conformément à l'échéance inscrite dans la convention de ruralité, les communes ont délibéré concernant le projet scolaire, périscolaire, extrascolaire et petite enfance. Seule la commune de La Pesse a mentionné la petite enfance dans sa délibération en acceptant d'étudier les possibilités d'accueil de celle-ci dans un bâtiment existant à La Pesse ou aux Moussières. Pour les autres communes, soit l'étude faite dans le bâtiment de La Pesse serait suffisante, soit le projet de micro-crèche ne séduirait pas.

Nous réalisons un tour de table des tendances supposées des communes. Les avis semblent partagés. Les arguments remontés sont nombreux et traduisent les différences de perception et de prise en compte du sujet de la petite enfance d'une commune à l'autre :

- Certaines communes seraient réticentes à développer une micro-crèche : fonctionnement et investissement font peur.
- Le potentiel d'enfant est jugé trop faible et les perspectives d'évolutions inexistantes : la restructuration scolaire est née d'une baisse démographique, le contexte n'est donc pas propice à la création d'un accueil petite enfance.
- Pour certains, le coût est trop élevé au regard des autres projets à conduire au niveau des communes.
- Pour remplacer le départ en retraite des assistantes maternelles (partie en 2020 pour la dernière), certains espèrent encore l'installation de nouvelles assistantes maternelles (individuellement ou en MAM).
- Il existe encore une assistante aux Moussières.
- L'issue du projet pourrait dépendre de la solution scolaire choisie et notamment du coût de celui-ci.
- Le projet de micro-crèche par sa taille adaptée et modeste (6 à 10 places) semble pertinent.
- Le projet de micro-crèche offre les conditions indispensables à la vie professionnelle des familles qui s'installent localement.
- La disparition des assistantes maternelles fait actuellement défaut et crée de la précarité chez les parents et particulièrement chez les femmes. Il appartient aux communes de se saisir de cette compétence.
- L'absence d'offre d'accueil est un frein à l'installation de résidents principaux. Ce service pourrait constituer un petit levier pour lutter contre la « secondarisation » de l'habitat : les installations secondaires sont nombreuses et le territoire plait, en offrant des services aux familles les résidents principaux pourraient s'installer plus facilement.

- Le coût de fonctionnement n'est pas jugé prohibitif par certains d'autant plus si la solution du pôle unique scolaire est retenue (les économies du fonctionnement scolaire en pôle unique pourraient être réinjectées dans la micro-crèche).
- Les aides au fonctionnement annuel ainsi que les aides à l'investissement sont encourageantes pour certains, pas assez fiables ou méconnues pour d'autres.

2/ Recensement bébés

Au 15 février 2022, les effectifs de 0-3 ans seraient les suivants :

- Les Bouchoux : **6 bébés**
- Les Moussières : **3 bébés**
- Les Molunes : **4 bébés**
- Bellecombe : **4 bébés**
- La Pesse : **5 bébés**
- Hameaux adjacents à La Pesse de Sur la Roche, Combe d'Evuaz, Borne au Lion... : **5 bébés**

Soit au total : 27 bébés. L'effectif est relativement stable ces dernières années (entre 20 et 30 depuis 10 ans). Toujours qu'une seule assistante maternelle agréée aux Moussières (pour un accueil de 3 bébés).

Année de naissance	Effectifs d'enfants	Effectifs cumulés sur 3ans = Effectifs d'enfants de 0 à 3ans.
2011 (CM2)	17	
2012 (CM1)	5	
2013 (CE2)	11	33
2014 (CE1)	5	21
2015 (CP)	7	23
2016 (GS)	9	21
2017 (MS)	6	22
2018 (PS)	9	24
2019	8	23
2020	8	25
2021	9	25

Rappel des effectifs de bébés depuis 2013.

3/ Retours sur les derniers échanges en CoPIL

Lors des derniers CoPIL de janvier et février, la solution de la micro-crèche privée avait été présentée. Si l'avantage économique pour les communes est indéniable, la différence de coûts à charge des familles est importante et les communes s'accordent pour dire que les tarifs doivent être accessibles au plus grand nombre, d'autant plus que la structure ne pourra se permettre d'écarter des enfants faute de pouvoir d'achat. Pour rappel, la comparaison avec les tarifs en nounou avait été faite. L'impact se fait sentir pour les familles qui travaillent à temps plein.

La piste de la micro-crèche privée est donc suspendue. Si toutefois, un porteur de projet privé se présente, cette piste sera reconsidérée.

SIMULATION POUR UNE FAMILLE TYPE en couple avec 2 enfants. Montant indiqué par enfant/mois.

		Nb jours d'accueil/sem	MC"Privée" 10h45/jr			MC"Publique" 8h/jr	Nounou 8h/jr			Reste à charge des familles (euros/mois)
			facturé aux familles	CMG à percevoir	Reste à charge des familles (euros/mois)	Facturé aux familles (euros/mois)	Salaire à payer	IE + IR à payer	CMG à percevoir	
Revenu moyen	assmat : 3,3 euros/h (CP inc) 0,35euros/hIE 2,5 euros/jrIR	1	340	289	51	73,04	105,6	21,2	89,76	37,04
	publ : 1,845euros/h++3,5euros/repas	2	680	578	102	146,08	211,2	42,4	179,52	74,08
	priv : 320 euros/mois pour 1j	3	1020	742	278	219,12	316,8	63,6	269,28	111,12
	cmg max MC :742 euros/mois	4	1360	742	618	292,16	422,4	84,8	296	211,2
	cmg max assmat : 296 euros/mois	5	1700	742	958	365,2	528	106	296	338
Revenu bas (RF inf à 24000)	assmat : 3,3 euros/h (CP inc) 0,35euros/hIE 2,5 euros/jrIR	1	340	289	51	25,52	105,6	21,2	89,76	37,04
	publ : 0,36 euros/h++3,5euros/repas	2	680	578	102	51,04	211,2	42,4	179,52	74,08
	priv : 320 euros/mois pour 1j	3	1020	860	160	76,56	316,8	63,6	269,28	111,12
	cmg max MC :860 euros/mois	4	1360	860	500	102,08	422,4	84,8	359,04	148,16
	cmg max assmat : 470 euros/mois	5	1700	860	840	127,6	528	106	448,8	185,2
Revenu haut (RF sup à 54000)	assmat : 3,3 euros/h (CP inc) 0,35euros/hIE 2,5 euros/jrIR	1	340	289	51	109,04	105,6	21,2	89,76	37,04
	publ : 2,97 euros/h + 3,5euros/repas	2	680	578	102	218,08	211,2	42,4	178	75,6
	priv : 320 euros/mois pour 1j	3	1020	623	397	327,12	316,8	63,6	178	202,4
	cmg max MC : 623 euros/mois	4	1360	623	737	436,16	422,4	84,8	178	329,2
	cmg max assmat : 178 euros/mois	5	1700	623	1077	545,2	528	106	178	456

Coût pour les familles. La durée de la journée en MC privée est imposée par un forfait « à la journée ». La durée en MC publique ou nounou est libre et supposée ici à 8h/jr. Simulations à titre indicatives.

4/ Fiche action CTG Petite Enfance

Pour rappel en groupe de travail réunissant Florent Millet, Sandra Grostabussiat et Caroline Augé-Chevassus, la fiche action Petite enfance a été construite et transmise à la CAF selon les délais imposés.

Pour rappel, elle prévoit le calendrier suivant :

Calendrier de l'offre:	2022	2023	2024	2025	2026
	Evaluation des budgets (I et F)	Création d'un syndicat intercommunal	Travaux, choix d'un fonctionnement	Ouverture du service	

4/ Offre de gestion des Francas.

Suite à RDV en février 2022, réunissant Anne-Lyse Sanchez des Francas, Caroline Augé-Chevassus, Sandra Grostabussiat, Benoit Collin, Jean-Christophe Leonard et Eliane Grenard, un cahier des charges a été produit par Caroline. Il définit le fonctionnement type de la micro-crèche avec les effectifs prévisionnels. Ce dernier a été envoyé à l'ensemble des membres du CoPIL, aux SIVOS et aux Mairies. Il a été présenté en CoPIL : aucun commentaire n'a été fait sur son contenu, il a donc été transmis aux Francas pour étude de prix. Nous dimensionnons dans un premier temps notre micro-crèche pour 6 places.

Avec 6 places, nous comblons le vide de 2 x 3 enfants laissés par le départ en retraite des 2 assistantes maternelles de La Pesse et Les Bouchoux. Par ailleurs, nous optimisons le taux de remplissage de la structure qui fonctionnerait avec 15 enfants inscrits en moyenne 3j/sem (selon l'étude de marché menée en mai 2021).

En retour, la proposition chiffrée des Francas a été reçue le 1 juin 2022 et transmise au CoPIL, SIVOS et Mairies. Cette première proposition (doc de travail) a été analysée et retravaillée avec l'ajout notamment du Bonus Territoire de 3600 €/place/an ainsi que des charges d'énergie.

Au final le cout de fonctionnement de la structure serait de 27 000 €/an à charge des 4 communes pour 45 semaines d'ouvertures/an. Soit environ 27 000€ / 15 bébés = 1800 €/bébé/an.

	Charges €		Recettes €
Achats Repas, couches, énergie, produits ent, fournitures adm, pharmacie, fournitures éducatives	14150	PSU (CAF)	31924
Services ext Informatique, assurances	1750	Bonus Territoire (CAF)	21600
Autres services ext Déplacements personnel	150	Familles	7304
Impôts et taxes	3500	Communes	27 160
Personnel	63100		
Autres Frais de gestion	5338		
TOTAL	87988	TOTAL	87988

Proposition de prix – gestion annuelle Francas.

Différentes suppositions de répartition entre les communes peuvent être faites. Grossièrement, on peut envisager 1/3 (soit 9000 €/an) à charge des Bouchoux, 1/3 à charge de La Pesse, 1/3 à charge des Moussières+Bellecombe. Une participation des communes externes (Septmoncel, Chezery, Champfromier et Belleydoux) pourra être exigée conformément aux conventions d'accueil des jeunes enfants et déduite des montants estimés ci-dessus. Le surcoût de participation des familles externes n'est plus exigible aux familles mais à leurs communes de résidence (nos communes contribuent actuellement au fonctionnement de la crèche de Saint-Claude).

Pour certains, en concevant une organisation scolaire économe, le financement du fonctionnement de la micro-crèche est envisageable. Pour d'autres, les économies de fonctionnement scolaire sont difficilement envisageables et la micro-crèche difficile à financer.

5/ Suites

La réelle volonté des Communes est difficile à percevoir et les avis non consensuels quant à l'utilité d'une offre petite enfance. En comparaison à l'extrascolaire, le coût de fonctionnement de la micro-crèche semble tout à fait acceptable : 27 000 euros pour 45 semaines en comparaison aux 15 000 euros pour 12 semaines d'extrascolaire. En comparaison au cout du scolaire + périscolaire, la petite enfance est peu couteuse.

L'investissement fait peur et les avis peu encourageants des organismes tels que PMI et CAF font réfléchir certains et emportent leurs choix. Rappelons que l'étude de Mme Tissot de février 2022 estime à 300 000€ les travaux pour la micro-crèche. Seuls deux financeurs ont été interrogés : 40 à 80% de subventions CAF ainsi que 10 à 20% de DETR sont envisageables.

Pour d'autres, la vision de ces organismes concernant notre territoire est peu acceptable. Saint-Claude ne rayonne plus, seulement 15 parents sur 91 travaillent à Saint-Claude et il est illusoire de penser que les structures de Saint-Claude satisferont nos familles. Les assistantes maternelles de Saint-Claude disparaissent peu à peu et les tensions sur les places en crèche grandissent. Les structures de Septmoncel, Lamoura, Les Rousses ou du pays de Gex sont saturées. Les structures de Valserhône et Oyonnax n'acceptent pas les résidents hors communautés de communes ou d'agglomération. Ces zones sont toutes éloignées de notre territoire et peu pratiques pour nos habitants. La précarité du métier d'assistante n'est pas gage d'installation future ou d'installation durable. Enfin, la vision de la démographie en « baisse éternelle » n'est pas partagée.

>>La commission émet l'idée d'une dernière piste : étudier des infrastructures moins onéreuses et « légères ou temporaires » pour tester la micro-crèche avant d'investir lourdement.

>>Certains pensent que de nouvelles assistantes maternelles pourraient s'installer. Il convient de suivre les avancées de potentielles candidates au métier de nounou.